

**MAINTENANCE DU LOGICIEL INFORMATIQUE POUR LE SERVICE CIMETIERE
AVEC LA SOCIETE BERGER LEVRAULT**

Le Maire de la ville de WAZIERS, agissant en qualité et en vertu de la délibération du Conseil Municipal du 23 février 2024 du Code Général des Collectivités Territoriales article L.2122.22 modifié par Loi n°2014-58 du 27 janvier 2014- art.92,

DÉCIDE

De reconduire le contrat de maintenance du logiciel informatique passé avec la Société BERGER LEVRAULT 64 rue Jean Rostand (31670) à LABEGE.

La reconduction concerne le contrat N° NCL008964, dont le logiciel est installé au service Cimetière.

La durée est d'une année à compter du 1^{er} janvier 2024 jusqu'à la date d'échéance du 31 décembre 2024.

Contrat NCL008964 SAS Module graphique d'e.cimetiere : REDEVANCE 2023 : 997.32 € HT

Le montant de la redevance forfaitaire de cette prestation pour l'année 2024 est de 997.32 € HT, soit un total de 1 196.78 € TTC.

Fait à WAZIERS, le 29 AVRIL 2024
Le Maire,
Laurent DESMONS

